AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2804
FR0000075343-FS1230

14 décembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 du code de commerce)

EUROMEDIS GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 décembre 2016, la société par actions simplifiée Idia[1] (100 boulevard Montparnasse, 75014 Paris) agissant pour le compte du fonds FIA Idia Développement, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 décembre 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société EUROMEDIS GROUPE et détenir, pour le compte dudit fonds, 187 812 actions EUROMEDIS GROUPE représentant autant de droits de vote, 6,28% du capital et 4,47% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre de droits de vote de la société EUROMEDIS GROUPE.

[1] Contrôlée par Crédit Agricole SA. Il est précisé que la société Idia agit indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 990 971 actions représentant 4 199 656 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.